

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

L'An Deux Mille Dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M. PRIZE.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M^{me} FANTOU, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M^{me} BRETAUD.

Excusés : M. LEDOS (pouv. à M. WALGER), M. QUÉLENNEC, M. GALLIER (pouv. à M^{me} BRETAUD).

Absent : M. JOUAN.

TAUX D'IMPOSITION POUR 2017 – APPROBATION DES TAUX

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19).

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commission Finances a examiné, entre autres, la notification des bases d'imposition transmise par les services fiscaux. Compte tenu des recettes 2017 et du programme d'investissement envisagé, elle propose un maintien des taux appliqués en 2016 (identiques à ceux de 2014 et 2015).

Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien des taux de la **Taxe d'Habitation à 13,63 %**, de la **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties à 15 %** et de la **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 41,31 %**.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 2 548 815 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre budgétaire et par nature, s'appuie sur :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ⇒ Chapitre 011 pour 661 830 € – Les charges à caractère général sont en baisse par rapport au budget de 2016, due au transfert de la compétence Eclairage public à Rennes Métropole et à une volonté de maîtriser les dépenses courantes ;
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)
- ⇒ Chapitre 012 pour 1 298 120 €- Les charges de personnel présentent une augmentation par rapport au budget de 2016 du fait du glissement vieillesse technicité, de la mise en place de RIFSEEP et des chèques déjeuners, de l'augmentation de cotisations retraites et URSSAF ;
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)
- ⇒ Chapitre 65 pour 337 390 €- Les autres charges courantes sont stables. Ce sont, entre autres, les participations aux organismes de regroupement (SYRENOR, CLIC...), les indemnités et cotisations des élus et les subventions aux associations
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)
- ⇒ Chapitre 66 pour 53 100 € – Les charges financières sont en baisse due au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts ; (Abstentions : 0 / Pour : 21)
- ⇒ Chapitre 67 pour 10 000 € - Les charges exceptionnelles sont en baisse ;
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)
- ⇒ Chapitre 023 – Le virement à la section d'investissement s'élève à 188 375 € ;
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ⇒ Chapitre 70 pour 221 650 € – Les produits des services sont en baisse due à la fin des remboursements des personnels mis à disposition sur d'autres entités ;
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)
- ⇒ Chapitre 73 pour 1 957 740 € – Les produits des impôts et taxes sont en légère augmentation due à la prise en compte de l'évolution des bases fiscales malgré le maintien des taux d'impositions
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)
- ⇒ Chapitre 74 pour 273 100 € – Les dotations et participations sont en diminution du fait de la baisse de l'enveloppe nationale des dotations allouées aux collectivités territoriales ;
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)
- ⇒ Chapitre 75 pour 31 000 € – Les revenus des immeubles sont stables ;
(Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)

⇒ Chapitre 76, 013 et 042 sont stables pour un montant total de 65 325 € ;
(Abstentions : 0 / Pour : 21)

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est votée par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 1 093 303,81 € dont 115 409,09 € de restes à réaliser de 2016.

Elle comprend :

A- TROIS OPERATIONS D'EQUIPEMENT : dépenses pour un total global 314 545,21 €, dont 310 200,00 € de nouvelles dépenses :

- N° 541 : Bâtiments scolaires et périscolaires : 4 345,21 € de restes à réaliser ;
- N° 545 : Voirie communale : 110 200,00 € ;
- N° 550 : Pôle périscolaire : 200 000,00 €. Les anciens logements de fonction de l'école élémentaire Gérard Philippe seront rénovés et étendus pour y accueillir les temps d'activités périscolaires, le centre de loisirs et l'Espace Jeunes. Ces travaux se feront sur deux exercices budgétaires.

B- LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'EQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISES EN OPERATIONS :

- **Chapitres 20 et 21** : acquisitions, aménagements, installations et agencements pour 541 289,04 € dont 51 072,28 € de restes à réaliser 2016 :
 - 16 300,00 € Subvention d'investissement au CCAS,
 - 2 515,00 € Acquisitions de logiciels,
 - 413 193,17 € travaux sur les bâtiments publics existants, entre autres l'aménagement de l'étage de la Mairie, réfection de l'enduit extérieur de la Métairie, construction d'un boulodrome, installation d'une zone froide au restaurant municipal, mise en réseau informatique des bâtiments communaux
 - 32 000,00 € véhicule électrique,
 - 55 738,31 € mobilier et matériel divers, pour mairie, écoles et domaine socio-culturel, matériels divers pour les services techniques écoles, services sportif et socio-culturel.

C- LES RECETTES D'EQUIPEMENT :

Un emprunt d'équilibre de 450 161,81 € sera nécessaire pour effectuer les travaux d'équipement durable. La commune n'a pas contracté d'emprunt depuis 2012.

C- LES OPERATIONS FINANCIERES comprennent :

Les dépenses pour 145 200,00 € de remboursement du capital des emprunts ;

Les recettes pour 372 517,00 € :

- Excédents de fonctionnement capitalisés dégagés au Compte Administratif 2016 : 311 517 € ;
- Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2016 pour 51 000 € ;
- Taxe d'Urbanisme pour 10 000,00 € ;

D- LES OPERATIONS d'ORDRES

- **Chapitre 040** : 26 795,00 €, dépenses d'investissement
- **Chapitre 458** : opérations pour le compte d'un tiers pour 3 031,70 € en dépenses et 82 250 € en recettes
- **Chapitre 021** : Virement à la section de fonctionnement de 188 375 €.

La section d'investissement du budget 2017 est votée à la majorité par le Conseil Municipal (Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19)

MISE EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Des créances relèvent de la notion juridique de créances éteintes par une autorité externe. En l'occurrence de surendettement des particuliers et de rétablissement personnel, la créance est déclarée irrécouvrable par ordonnance du Tribunal d'Instance, celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Cette charge est définitive pour la collectivité et s'impute au compte budgétaire 6542 et une décision doit être prise par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide de se prononcer sur la mise en non-valeur de ces créances d'un montant total de 611,56 €.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL 1015

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 19).

Dans le cadre des changements de réglementation et d'évolution de la grille indemnitaire des élus, le Conseil Municipal décide que les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués seront calculées au taux de 40 % pour le Maire, 14 % pour les adjoints et 2 % pour les conseillers municipaux de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et subiront automatiquement et immédiatement les évolutions correspondantes, lors de toute modification du traitement indiciaire afférent à l'indice.

SALON DE L'AQUARELLE 2017 - TARIFS 2017 ET PRIX DECERNES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal décide de fixer la valeur des deux prix décernés par la commune de MONTGERMONT aux lauréats du Salon de l'Aquarelle, à 300 € pour le premier prix et 150 € pour le deuxième prix. Le Conseil Municipal décide de fixer également les tarifs du livret à 4 €, la carte postale à 0,50 € et le marque-pages à 0,30 €.

FIXATION DU TARIF "REPAS ANIMATION INTERGENERATIONNELLE"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Dans le cadre des animations intergénérationnelles, le Conseil Municipal fixe le tarif des repas pris au restaurant municipal par les personnes participant à ces animations à 3,90 € le repas (repas identique à celui des enfants).

INFORMATIONS

- ▶ Présentation du projet d'embellissement de la commune
- ▶ Inauguration passerelle de la Duchesse Anne
- ▶ Salon de l'Aquarelle
- ▶ Maison Helena
- ▶ Planning prochains conseils municipaux
- ▶ Convocations séances conseils municipaux par mail

AFFICHE LE : 31 mars 2017

RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 31 mars 2017

LE MAIRE

Brigitte LE MEN